



## AGS LICENCIEMENT PAR LE MANDATAIRE

Par **mulder2011**, le **05/03/2012** à **16:34**

Bonjour,

Le 05 octobre 2011, nous sommes 7 salariés par lesquels nous sommes licenciés suite à une cessation de paiements de la société par laquelle nous avons travaillé et pas rémunéré les mois précédents la liquidation

Le gérant a déclaré les créances salaires auprès du mandataire

Après plusieurs appels téléphoniques, celui ci nous informe que le dossier est suspendu auprès du service Fonds AGS, qui stipule qu'il y a eu fraude entre nous (LES SALARIES ET LE GERANT)

Les règlements sont suspendus, et qu'étude approfondi est en cours

Le fonds AGS croit que nous n'avons pas travaillé dans un chantier, ils ont des suspicions à savoir que nous sommes étrangers et le gérant aussi, qu'il y a eu une entente entre nous afin d'obtenir des allocations chômage,

Il faut puisque sur les 7 salariés, 3 d'entre nous ne pourra y accéder à l'allocation chômage du fait qu'ils n'ont pas le nombre d'heures pour y bénéficier

Je trouve cela lamentable de la part du silence de notre mandataire qui nous avait envoyé les documents nécessaire pour le paiement de nos salaires, et ceci dure depuis décembre 2011,

Je ne sais plus quoi faire, et la secrétaire nous a demandé de porter ce dossier auprès des prud'hommes, est ce exact ?

ou y a t il une porte de sortie afin de récupérer notre du ?

Merci pour vos conseils, ce dont je vous remercie

Cordialement

Par **Paul PERUISSET**, le **05/03/2012** à **17:42**

Bonjour,

Ce n'est pas le liquidateur qui refuse de vous payer mais le CGEA -AGS.

Étant donné qu'il y a litige, le seul moyen de vous faire payer vos salaires est de saisir le Conseil de Prud'hommes.

Cordialement,  
Paul PÉRUISSET

Par **mulder2011**, le **05/03/2012** à **18:21**

merci Maître

On doit voir un avocat pour intenter une action en prud'hommes

Cela va nous demander du temps, car depuis décembre 2011, rien ne bouge ainsi que le silence du mandataire, il aurait pu nous entretenir,

Je vais essayer de contacter l'AGS

Si rien ne bouge, j'interpelle le juge prud'hommiiale

Merci encore pour votre rapidité

Mes salutations